

PROCES-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du Mercredi 15 Décembre 2010 à 20 h 00

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
M. RICHARD Bernard	M. VALLEE Marc	Mme BELDENT Jeannine M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul Mme LUCZKOW Jocelyne (suppléante de M. CLEMENT Henri)	M. COLLET Jacques M. PICHON Alain	M. GOULLIEUX Pierre M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. DE SOUSA Humberto M. LAURENT Marc
LA FERTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MERY SUR MARNE
M. MORET Jean-Claude Mme ABELOOS Edith M. BIMBI Eric Mme PIERRE Nathalie M. ROUCOU Jean M. VANTYGHM Ludovic	M. FORTIER Patrick Mme MARIE Gisèle (suppléante de Mme DELAMOTTE Isabelle)	
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVEE	REUIL EN BRIE
M. CAMELOT Jean-Pierre		M. ROMANOW Patrick M. GEOFFROY Denis
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX
Mme ROBCIS Josselyne M. BOUVRANDE Jean-Claude (suppléant de M. CHERON Michel) M. HENNEQUIN Sébastien	M. GEIST Gérard	Mme THIERRY Nadine (suppléante de M. SPECQUE Claude) M. BOISDRON Patrick
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
M. KIEFFER Jacqueline (suppléante de Mme KUPZACK Danielle)	M. ARNOULT François	
USSY SUR MARNE		
M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. LESUEUR William par M. PIERRE Bernard-Jean
M. FERON Sylvain par M. LAURENT Marc
Mme RICHARD Marie par M. MORET Jean-Claude
M. CELERIER Daniel par Mme PIERRE Nathalie
M. JUBERT Flora par M. ROUCOU Jean
Mme SUBLON Maud par M. VANTYGHEM Ludovic
M. DELAITRE Michel par M. CAMELOT Jean-Pierre
M. BOISNIER Gérard par M. GOULLIEUX Pierre
M. FOURMY Philippe par M. ARNOULT François
M. PRISE Guy par M. OUDARD Bernard

Délégués absents excusés :

M. HINCELIN Hubert de SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
M. RIGAULT Pierre de SAMMERON

Délégués absents non excusés :

Mlle PERROTIN Claire de LA FERTE SOUS JOUARRE
Mme ADELIN Dominique de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. LAGRAVE Gilles de LA FERTE SOUS JOUARRE
Mme COLONNA Françoise de LA FERTE SOUS JOUARRE
M. FUMERON Emmanuel de LA FERTE SOUS JOUARRE

Secrétaire de séance :

M. VANTYGHEM Ludovic

* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 Novembre 2010.*

* * *

⇒ *Délégations du Conseil à Madame La Présidente.*

* * *

I - SERVICES GENERAUX :

I - 1 ■ CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAACY SUR MARNE :

⇒ Autorisation à signer les marchés de travaux

I - 2 ■ REHABILITATION PISCINE INTERCOMMUNALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE :

⇒ Autorisation à signer les marchés de travaux

I - 3 ■ TRANSPORTS - CONTRAT « CT2 » :

⇒ Autorisation de signature

* * *

II - SERVICE ASSAINISSEMENT :

II - 1 ■ REHABILITATION RESEAU EAUX USEES RUE DE L'ABBAYE A JOUARRE :

⇒ Demande de subvention

II - 2 ■ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE FIN DE MISE EN SEPARATIF DE JOUARRE ET POUR LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE SEPTS SORTS :

⇒ Besoins à satisfaire

⇒ Autorisation à signer le marché

* * *

III - SERVICE EAU :

III - 1 ■ VENTE EN GROS D'EAU POTABLE POUR LA ZONE DES EFFANEAUX.

* * *

⊗ QUESTIONS DIVERSES

* * *

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2010 :

Aucune observation n'étant faite.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,
APPROUVE CE PROCES VERBAL A L'UNANIMITE.

* * *

⇒ DELEGATIONS DU CONSEIL A MADAME LA PRESIDENTE :

Madame BELDENT fait part à l'assemblée des engagements de dépenses réalisés depuis le dernier Conseil.

Engagements de dépenses :

SERVICES GENERAUX :

- CLEAR -
Abris de bus pour Chamigny : 6 843,51 € TTC
- MDS -
Achat d'instruments de musique : 12 964,94 € TTC
- *Bilan financier siège CCPF
et Ecole de Musique (ex : Centre Socio Culturel)* *détail ci-joint*

SERVICE ASSAINISSEMENT :

- WIAME VRD -
Aménagement de la voirie à Saâcy sur Marne : 12 077,21 € TTC

SERVICE EAU :

- MARIE SA 77 -
Remplacement clôture réservoir aux Effeneaux: 7 097,78 € TTC

BILAN FINANCIER SIEGE COMMUNAUTE DE COMMUNES + ECOLE DE MUSIQUE (EX. CENTRE SOCIO CULTUREL)
--

COÛT PREVISIONNEL OPERATION VALIDE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2009 2 353 095,84 € HT

COÛT FINAL OPERATION 2 302 750,85 € HT

Soit une diminution de 2,14 % par rapport au coût prévisionnel opération.

NOTA : Les travaux d'un montant de 46 876,00 € HT liés à la transformation au 2^{ème} étage de la ludothèque en 4 bureaux, ont pu être absorbés dans le coût prévisionnel opération.

AVENANTS TRAVAUX

LOT	Entreprise	Montant HT Marché initial	Montant HT Avenant	Montant HT Marché initial + avenant	Augmentation ou minoration par rapport au marché initial
1 - Terrassements/ VRD *	TP 2000	235 932,11 €	+ 5 873,63 €	241 805,74 €	+ 2,49 %
2 Maçonnerie/ gros œuvre *	CANARD	445 000,00 €	+ 14 298,00 €	459 298,00 €	+ 3,21 %
13 Plomberie/Sanitaires *	SEVESTE	47 401,61 €	- 3 822,47 €	43 579,14 €	- 8,06 %
19 Espaces verts *	DUFAY MANDRE	28 784,91 €	+ 3 573,83 €	32 358,74 €	+ 12,4 %
4 Couverture ardoise/Zinc	CARDON	127 217,60 €	+ 5 598,00 €	132 815,60 €	+ 4,4 %
7 Menuiseries intérieures	LEGRAND	96 842,00 €	+ 14 100,00 €	110 942,00 €	+ 14,5 %
8 Plâtrerie/Doublage/ Isolation	LES PLÂTRES MODERNES C. JOBIN	103 840,00 €	+ 8 627,50 €	112 707,50 €	+ 8,53 %
10 Faux plafonds	LES PLÂTRES MODERNES C. JOBIN	24 531,00 €	+ 3 512,00 €	28 043,00 €	+ 14,3 %
11 Electricité/Eclairage	STEELEC	202 407,14 €	+ 4 444,03 €	206 851,17 €	+ 2,19 %
12 Chauffage gaz/VMC	UTB	172 500,00 €	- 7 069,86 €	165 430,14 €	- 4,1 %
14 Sols souples	CAR RE FEU	52 707,90 €	+ 3 266,24 €	55 969,14 €	+ 6,19 %
16 Peinture/Revêtements muraux	TOURET	126 074,20 €	- 852,00 €	125 222,20 €	- 0,68 %

Pour information, l'augmentation totale des travaux est de 2,58 % par rapports aux marchés initiaux.

⇒ M. Boisdron informe que sur les 12 964 € d'achat des instruments de musique, une subvention de 50 % sera allouée par le Conseil Général.

* * *

SERVICES GENERAUX

◆ I - 1 ■ CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAACY SUR MARNE :

⇒ Autorisation à signer les marchés de travaux

Mme BELDENT donne la parole à M. SUSINI, vice-président en charge de la commission "Sports et nouvelles technologies" qui expose :

Par délibération en date du 07 avril 2010, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le plan de financement prévisionnel du projet de construction de la salle de sports.

A ce jour, la consultation des entreprises a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en lots séparés (14 lots) et 72 offres ont été reçues dans les délais. La phase négociation est en cours avec 42 entreprises tous lots confondus.

Pour des raisons de calendrier, le résultat des négociations ne sera connu qu'après le présent conseil communautaire : néanmoins il est possible d'affirmer que le montant total des marchés travaux sera inférieur ou égal à 1 237 000 € HT soit 106 000 € HT inférieur au coût prévisionnel des travaux.

⇒ M. GEIST après un retour sur ses votes concernant ce sujet, s'inquiète d'avoir à voter ce soir ce point sans connaître la situation financière de la Communauté de communes à ce jour. Il propose de repousser le vote de ce point en janvier au vu du compte administratif.

Mme BELDENT lui rappelle que le point de ce soir concerne juste l'autorisation de signer les marchés de travaux. Tout est déjà prévu, depuis le budget 2010 : dépenses, emprunt et subventions. Aucun investissement ne peut être signé sans ces conditions.

M. GEIST réaffirme son inquiétude, non pas sur la mauvaise tenue des comptes, mais bien sur les conséquences de ces investissements sur le fonctionnement. Il rappelle qu'il est prévu une augmentation de 30 % des impôts en 2011.

M. FAURE explique que les négociations actuelles visent justement à obtenir 3 à 5 % de réduction sur les marchés.

Mme BELDENT reconnaît qu'effectivement les intérêts d'emprunt passent en fonctionnement. Elle se félicite que la Communauté de communes du Pays fertois n'ait pas eu à recourir à des décisions modificatives, ce qui prouve la rigueur de tenue des comptes.

D'ailleurs la Commission des Finances se réunira prochainement pour analyser les chiffres.

M. SUSINI déplore que les équipements sportifs soient toujours remis en cause.

M. ROMANOW s'inquiète de voir les décisions remises en cause à chaque présentation au conseil. Ce n'est pas ce soir qu'il faut commencer le "débat d'orientation budgétaire".

MM LA GRECA et GOULLIEUX abondent dans le sens de M. GEIST.

M. FORTIER rappelle à M. GEIST qu'il avait tout loisir, entre le moment où il a reçu l'ordre du jour et ce soir, de venir voir les services comptables afin d'obtenir les informations complémentaires qui l'intéressaient.

M. BIMBI souhaite expliquer son abstention. Pour lui le fait d'avoir voté le budget ne donne pas quitus sur tout projet.

Il est ensuite procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES :
(12 abstentions : M. GEIST, M. BIMBI, Mme KIEFFER,
M. LAURENT (+ pouvoir de M. FERON), Mme BADDOUR,
M. GOULLIEUX (+ pouvoir de M. BOISNIER),
M. VALLEE, M. RICHARD, M. DE SOUSA, M. LA GRECA)**

d'autoriser la Présidente à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la négociation pour un montant maximum de 1 237 000 € HT tous lots confondus.

d'autoriser la Présidente à signer tout avenant ou toute décision de poursuivre n'engageant pas de dépenses supplémentaires hors actualisation ou révision.

* * *

◆ I - 2 ■ REHABILITATION PISCINE INTERCOMMUNALE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE :

⇒ Autorisation à signer les marchés de travaux

Monsieur le Président de la Commission « Sports et Nouvelles Technologies » expose :

Par délibération en date du 06 octobre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité des votes exprimés le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation de la piscine.

A ce jour, la consultation des entreprises a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en lots séparés (13 lots) et seulement 28 offres ont été reçues dans les délais. A l'ouverture des plis, il est apparu un dépassement de 250 000 € HT environ par rapport au coût prévisionnel des travaux estimé par le maître d'œuvre à 1 454 000 € HT.

Au vu de la situation, la Commission « Sports et Nouvelles Technologies » s'est réunie le 06 décembre 2010 et a proposé les solutions suivantes :

1. Augmenter le coût prévisionnel des travaux de 100 000 € HT correspondant à l'économie faite sur la salle de sports à Saâcy sur Marne.

2. Trouver des pistes d'économie sans dénaturer le programme et le projet pour environ 100 000 € HT.
3. Diminuer le coût des travaux pour le jeu de négociation pour un montant minimum de 50 000 € HT.

C'est dans ce contexte que la phase négociation a été engagée avec les 28 entreprises.

Pour des raisons de calendrier le résultat des négociations ne sera connu qu'après le présent conseil communautaire et afin de ne pas bloquer le démarrage des travaux prévu en janvier 2011, il est demandé au Conseil Communautaire d'en délibérer.

⇒ M. LA GRECA s'inquiète de donner à Mme la Présidente l'autorisation de faire des dépenses supplémentaires.

Mme BELDENT lui répond que les négociations engagées cherchent des pistes d'économies et donne la parole à M. Faure.

M. FAURE explique qu'effectivement il y a déjà des économies réalisées par des aménagements supplémentaires supprimés. Si les 150 000 € ne sont pas atteints, les marchés ne seront pas signés et repasseront devant le conseil.

Mme BELDENT explique qu'au regard du budget prévisionnel de la salle de Saâcy-sur-Marne, les économies réalisées sont réinjectées dans les travaux de la piscine.

Il est ensuite procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE :
(2 abstentions : M. CAMELOT (+ pouvoir de M. DELAITRE))**

d'autoriser la Présidente à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la négociation pour un montant maximum de 1 554 000 € HT soit 100 000 € HT supérieur au coût prévisionnel initial des travaux.

d'autoriser la Présidente à signer tout avenant ou toute décision de poursuivre n'engageant pas de dépenses supplémentaires, hors actualisation ou révision.

* * *

◆ I - 3 ■ TRANSPORTS - CONTRAT « CT2 » :

⇒ Autorisation de signature

Monsieur le Président de la Commission « Transports et Déplacements » expose et détaille les points importants du contrat « CT2 » :

Objet :

La convention (ci-jointe) a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes du Pays fertois accompagne l'exécution du contrat d'exploitation de type 2 (CT2).

Durée :

La convention est conclue à compter de la notification par le STIF jusqu'au 31 décembre 2016, sans tacite reconduction.

Organisation :

Un comité de suivi se réunira annuellement sous la présidence du STIF et sous la Vice-présidence de la Communauté de Communes. Il s'agit d'une instance de concertation ayant pour mission de suivre l'exécution de la convention.

Un comité de suivi spécifique pour la ligne Seine et Marne Express 67 sera également réuni annuellement sous la Présidence du STIF et sous la Vice-présidence du Conseil Général.

Relations avec les voyageurs :

L'exploitant s'engage à répondre aux plaintes et réclamations dans un délai de deux semaines pour les courriers et dans un délai de 5 jours pour les appels téléphoniques et les courriels. Il transmettra une copie de chaque réponse à la Communauté de Communes du Pays fertois.

Engagements financiers:

K Euros HT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Coût total du service	4 434	4 415	4 405	4 419	4 429	4 452
Engagement financier STIF	3 140	3 121	3 118	3 127	3 134	3 160
Engagement financier Pays fertois	240	La participation est indexée chaque année				
Engagement financier Conseil Général	240					
Engagement financier Conseil Général ligne 67	171					
Transporteurs	Ils s'engagent sur un objectif de recette annuel permettant d'équilibrer la dépense.					

La détermination de l'apport des 240 000 € HT de la communauté de communes provient de la somme que va dépenser en 2010 la communauté de communes pour équilibrer le coût des transports sur le Pays fertois.

⇒ M. LA GRECA demande quel est le trajet de la ligne 67.

M. FORTIER lui indique que c'est celle de La Ferté-sous-Jouarre - Roissy.

Il est ensuite procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :**

d'autoriser la Présidente à signer la présente convention et tous documents nécessaire à cet effet.

* * *

SERVICE ASSAINISSEMENT

**◆ II - 1 ■ REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE L'ABBAYE
A JOUARRE :**

Monsieur le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

Le réseau d'assainissement de la rue de l'abbaye à JOUARRE est constitué d'un égout de 70 ml environ, datant du moyen âge et qui présente d'importants problèmes de fonctionnement (infiltrations, stagnations des eaux usées).

Afin de remédier à ces dysfonctionnements, il est proposé de réhabiliter l'ensemble de ce réseau.

L'étude de cette opération sera prochainement réalisée et le plan de financement sera connu d'ici quelques semaines. Il fera l'objet d'une prochaine délibération.

Cette opération peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et éventuellement par le Conseil Général de Seine et Marne aussi.

⇒ M. PIERRE demande si la partie en domaine privé est incorporée dans les 70 ml.

M. ROMANOW répond que le devis sera fait en 2 temps : la partie publique et chiffrage de la partie privée.

M. GOULLIEUX demande s'il faut l'accord de la partie privée.

M. FAURE lui répond que le propriétaire est de toute façon demandeur. Il précise que la délibération de ce soir est surtout faite pour que le dossier soit retenu en commission par l'Agence de l'Eau et qu'il sera de toute façon présenté de nouveau en conseil, avec un plan de financement prévisionnel.

Il est ensuite procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :**

d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions maximales auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général de Seine et Marne.

* * *

◆ II - 2 ■ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE FIN DE MISE EN SEPARATIF DE JOUARRE ET POUR LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE SEPTS SORTS :

- ⇒ Besoins à satisfaire
- ⇒ Autorisation à signer le marché.

Monsieur le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

Par délibération du 26 mai 2010, le Conseil de la Communauté de Communes a approuvé à l'unanimité le plan de financement de la phase étude, pour le choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

A ce jour, la consultation a été lancée sous la forme d'une procédure formalisée dite négociée. Le montant du projet de marché est arrêté à 223 000€ HT valeur novembre 2010 pour un plan de financement établi à 223 400 € HT valeur mai 2010 ; sous réserve de l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira le 15 décembre 2010 à 19H00 et qui sera porté à la connaissance de l'assemblée délibérante.

⇒ Mme BELDENT informe l'assemblée que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A L'UNANIMITE :**

d'approuver le programme de l'opération correspondant à un ensemble d'études caractérisées par une unité fonctionnelle et technique.

d'autoriser la Présidente à signer le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de l'opération de fin de mise en séparatif de la commune de JOUARRE et de réhabilitation de la station d'épuration de SEPT SORTS pour un montant maximum de 223 000 € HT (tranche ferme + tranches conditionnelles).

d'autoriser la Présidente à signer tout avenant ou toute décision de poursuivre n'engageant pas de dépenses supplémentaires hors actualisation ou révision.

* * *

SERVICE EAU

◆ III - 1 ■ VENTE EN GROS D'EAU POTABLE POUR LA ZONE DES EFFANEAUX :

Monsieur le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

Par délibérations du 26 mai 2010 et du 1^{er} juillet 2010, le conseil de la Communauté de Communes a validé l'unification du prix de vente d'eau pour la part variable revenant à la CCPF à 0,34 €/m³. Ce prix s'appliquant pour toutes les communes de la même façon, qu'elles fassent ou non partie de la CCPF, et qu'elles soient situées dans le canton ou hors canton.

En ce qui concerne la zone des EFFANEUX, conformément à la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2007 approuvant le principe d'un partage des coûts et des recettes pour moitié entre la Communauté de Communes du Pays Fertois et la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, il est proposé de fixer la part variable de la vente d'eau vers la zone à $0,34 \text{ €/m}^3 / 2$ soit $0,17 \text{ €/m}^3$.

En ce qui concerne les parts fixes (abonnements), elles restent conformes aux précédentes délibérations.

⇒ Mme BELDENT confirme que dans le partage des coûts, il y aura bien $0,17 \text{ €/m}^3$ pour la Communauté de communes du Pays fertois et $0,17 \text{ €/m}^3$ pour la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq.

Mme PIERRE et M. BIMBI s'étonnent de ce partage.

Mme BELDENT leur confirme que le protocole signé avec le Pays de l'Ourcq comprenait tous les coûts et toutes les recettes. Le Pays de l'Ourcq s'appuie sur ce protocole pour demander le reversement de la moitié des recettes d'eau.

Il est ensuite procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE :
(un contre : Mme PIERRE,
trois abstentions : M. BIMBI, M. FORTIER
et pouvoir de M. CELERIER à Mme PIERRE).**

d'approuver le prix CCPF de la part variable de la vente en gros d'eau potable vers la zone des Effaneaux à $0,17 \text{ €/m}^3$,

d'autoriser la Présidente à signer les conventions de vente d'eau relatives à ces fournitures et ses éventuels avenants.

* * *

⊗ QUESTIONS DIVERSES :

- **TNT :**

M. SUSINI revient sur la fin de la télévision analogique le 8 mars 2011. Un groupement d'intérêt public a été mis en place par France Télé Numérique pour accompagner les mairies dans ce passage au numérique.

Trois actions seront menées :

- les mairies vont recevoir des documents explicatifs ;
- le 13 janvier, une journée de formation se déroulera à la Communauté de communes du Pays fertois ;
- le 15 février, une caravane d'information stationnera sur le parking de la piscine.

Toutes les mairies recevront un courrier leur donnant toutes ces explications.

* * *

La séance est levée à 21 h 20.

Madame BELDENT remercie les délégués et clôt la séance.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le 21 décembre 2010

La Présidente,

J. BELDENT